

Nîmes, le 28 mars 2020

## M. le Directeur Académique,

N'ayant pas été sollicités pour une visio-réunion autour de la situation sanitaire ce vendredi 27/3, la FSU tient à porter une nouvelle fois ses exigences pour les enseignants volontaires.

Vous n'ignorez pas qu'une de nos collègues volontaires a été contaminée cette semaine vraisemblablement suite à sa présence lundi auprès d'enfants de soignants de la Vaunage.

L'administration a fait le nécessaire pour l'accompagner par le docteur Azueltya, Mme l'IEN et Mme la rectrice. Pour être également en contact avec cette professeure d'école, nous venons relayer ses observations qui corroborent les nôtres.

Au delà de la communication officielle qui tente de couvrir la réalité de pénurie de masques et de tests, la FSU demande :

- 1 quand des masques chirurgicaux seront fournis aux enseignants volontaires ?
- Les arguments d'une mauvaise utilisation des masques ne tiennent pas face à la pratique d'autres pays.
- 2 quand un test nasal sera accessible aux enseignants présentant certains symptômes du Covid-19 ? Cela éviterait de se mettre en retrait au moindre problème de santé, autre que le covid 19.
- 3 quand un test sanguin permettra-t-il de connaître l'immunité des enseignants volontaires qui auraient contracté la maladie et qui voudraient à nouveau assumer la mission d'accueil des enfants de soignants ?
- 4 un message écrit de leur IEN pour les volontaires, à défaut d'ordre de mission qu'ils n'ont pas eu, attestant de leur présence dans les écoles accueillantes.
- 5 une modification du nombre d'enfants accueillis : pas plus de 5 en maternelle et CP/CE1 car les gestes barrières sont compliqués pour ces enfants et les espaces classe contraints.
- 6 L'assurance d'un contrôle de la désinfection des locaux, en lien avec les personnels des collectivités assurant l'entretien

De toute évidence, le département du Gard n'est pas encore au pic de la pandémie, il est encore temps d'anticiper.

La FSU participe pleinement, depuis le début, à l'engagement des personnels pour ne pas rompre les dispositifs pédagogiques et assurer l'accueil lorsqu'il est indispensable. Toutefois, sans un engagement plus volontaire de l'administration pour assurer la sécurité des personnels, nous nous verrons contraints, en tant qu'organisation de défense des intérêts des salariés, de leur conseiller la prudence.

En effet, il sera plus en plus délicat de continuer à transmettre les valeurs de solidarité et de civisme si les enseignants volontaires ne sont pas pleinement protégés face à un public qui peut potentiellement être transmetteur, même sans symptômes, du coronavirus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos respectueuses salutations.

Emmanuel BOIS, Dany BÉNÉZET Secrétaires Départementaux

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale 58, rue Rouget de Lisle 30031 NÎMES CEDEX 1